

le 25 novembre 1935

Madame Jeanne Maus, 99, rue de Prony

Paris 17<sup>e</sup>  
France

Madame,

Nous sommes très heureux d'apprendre par M. Léger, que vous avez consenti à collaborer à la grande exposition Courbet qui aura lieu avec le concours du Ministère de l'Instruction Nationale de France et sous le haut patronage du Président des Ministres M. Pierre Laval et de M. le Ministre de l'Éducation Nationale, dans les salles du Musée des Beaux-Arts de Zurich. Le jour de l'inauguration de cette exposition, qui durera du 14 décembre jusqu'au commencement du mois de février, étant proche, nous vous prions de vouloir bien nous signaler la somme à laquelle nous avons à assurer la toile

"Portrait de femme tenant un perroquet, 1861"

que vous voulez bien nous confier. Dès que nous la connaissons nous informerons nos sociétés d'assurance de sorte que l'assurance soit en vigueur à partir du moment où la toile est livrée à notre expéditeur, jusqu'à son retour chez vous après la fin de l'exposition. L'expédition dont les frais aller et retour sont à la charge de notre Musée, devra se faire grande vitesse, port dû, avec la prescription formelle "en douane à Zurich", ce qui évitera un arrêt de l'envoi à la frontière suisse; il passera immédiatement à Zurich où les formalités de douane se feront